

## COMITE DE PILOTAGE

**11<sup>ème</sup> Réunion extraordinaire du Comité de pilotage, tenue le mercredi 04 octobre 2017, dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie**

---

### ***Compte rendu***

Le mercredi 04 octobre 2017, le Comité de pilotage a tenu sa onzième réunion extraordinaire, la deuxième de l'année 2017, à la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie, sous la présidence de Monsieur Badawasso GNARO, Vice-président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion dix-huit (18) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l'ITIE-Togo et les membres du Secrétariat technique. Ci-joint la liste de présence.

La réunion a débuté à 15 heures 15 minutes par les mots de bienvenue du président de la séance.

L'ordre du jour de la réunion a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et adoption du compte-rendu de la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016
3. Divers

- 1. Examen et adoption du compte-rendu de la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 27<sup>ème</sup> réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le vendredi 21 juillet 2017 a été examiné et adopté.

- 2. Examen et adoption du rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016**

Tout comme les précédents rapports ITIE-Togo, les experts du Cabinet Moore Stephens, Messieurs Ghazi Kiari et Ben Maher, conformément aux spécifications de la phase d'analyse préliminaire de leur mission, ont procédé à la présentation du rapport de l'étude de cadrage pour l'élaboration des rapports ITIE-Togo 2015 et 2016. L'exposé proprement dit a été fait par Monsieur Maher.

A l'issue des échanges, le Comité de pilotage de l'ITIE-Togo a convenu avec le Consultant de prendre comme périmètre pour le rapport de 2015, 22 sociétés minières et 26 sociétés pour celui de 2016. Il a été également retenu pour le même périmètre de couverture des rapports ITIE-Togo, 08 agences gouvernementales en plus des communes et conseils de préfecture de 15 localités minières. Notons également que pour ces deux rapports, les sociétés minières devront divulguer, outre les données financières, des informations contextuelles telles que le volume de la production et de l'exportation, l'effectif des employés et leurs propriétaires réels.